octeha
TERRITOIRES - HABITAT - RÉNOVATION

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Dame
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél.: 09 61 66 92 65

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CERE ET GOUL EN CARLADES

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
NORD

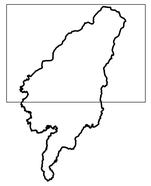

ELABORATION

Arrêté le :
09 juillet 2019

Approuvé le :
05 février 2020

Exécutoire le :

VISA
Date :
26 février 2020

Le Président,
Michel AUBISSON

Modifications - Révisions - Mises à jour

Carte des servitudes

1:20000

6.1

Légende

- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques classés et inscrits
  Se référer à l'annexe 6.1.1
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
  Se référer à l'annexe 6.1.1
- I4 -Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
  Se référer à l'annexe 6.1.3
- PM1 - Servitudes liées aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
  Se référer aux annexes 6.1.4
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications électroniques
  Se référer à l'annexe 6.1.6
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
  Se référer à l'annexe 6.1.7

Carte informative réalisée à partir des données transmises par les gestionnaires des servitudes.
En cas de besoin, contacter le gestionnaire de la servitude.

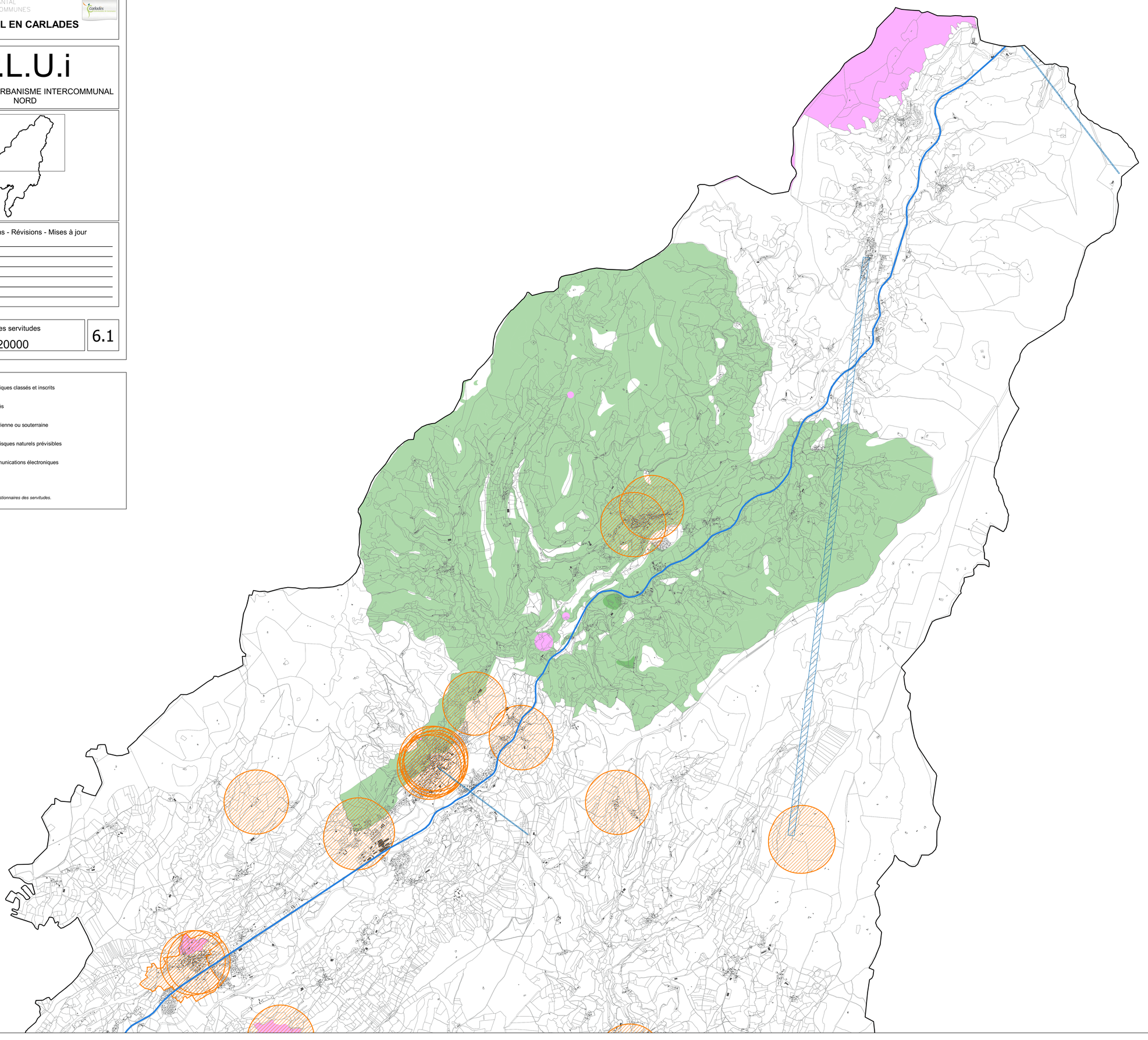

octeha
TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez Cédex 9
Tel: 05 65 73 65 76
à Mende :
1 rue Notre-Damme
48000 Mende
Tel: 04 66 31 13 33
à Limoux :
68 rue de la mairie
11300 Limoux
Tél.: 09 61 66 92 65

PREFECTURE DU CANTAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES
CERE ET GOUL EN CARLADES

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
SUD

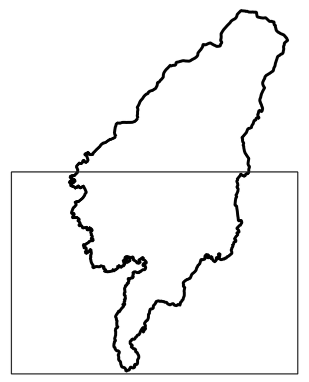

ELABORATION

Arrêté le :
09 juillet 2019

Approuvé le :
25 février 2020

Exécutoire le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA
Date :
26 février 2020

Le Président,
Michel ALBISSON

Carte des servitudes
1:20000

6.1

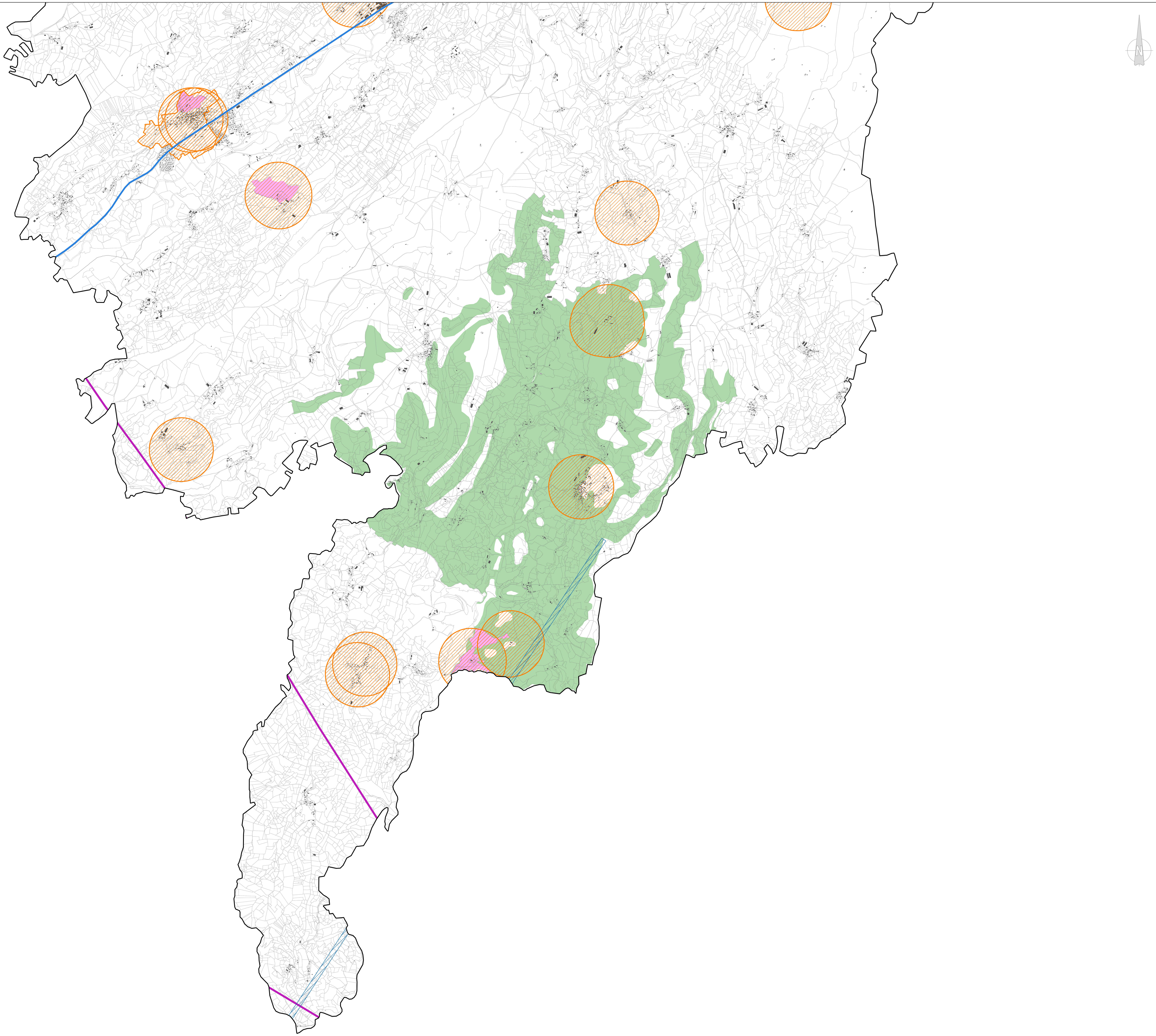

Légende

- AC1 - Servitude de protection des Monuments Historiques classés et inscrits
  Se référer à l'annexe 6.1.1
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
  Se référer à l'annexe 6.1.1
- I4 -Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
  Se référer à l'annexe 6.1.3
- PM1 - Servitudes liées aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
  Se référer aux annexes 6.1.4
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications électroniques
  Se référer à l'annexe 6.1.6
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
  Se référer à l'annexe 6.1.7

Carte informative réalisée à partir des données transmises par les gestionnaires des servitudes.
En cas de besoin, contacter le gestionnaire de la servitude.